



INITIATIVE

CAMPS DE JOUR POUR TOUS

DE ZONE LOISIR MONTEREGIE

DOCUMENT 2 :

RAPPORT SUR LE VECU DES ACCOMPAGNATEURS EN LOISIR ESTIVAL AUPRES DE JEUNES VIVANT AVEC UNE DEFICIENCE EN MONTEREGIE

Par H  l  ne Carbonneau, PhD et Sylvie Miaux, PhD
D  partement d'  tude en loisir, culture et tourisme
Universit   du Qu  bec    Trois-Rivi  res

Mai 2010



UNIVERSIT   DU QU  BEC    TROIS-RIVI  RES
UQTR



PARTENAIRES DU PROJET

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Camps de jour pour tous » de Zone Loisir Montérégie, une démarche globale d'évaluation de l'accompagnement en loisir en période estivale dans un contexte municipal.

Plusieurs partenaires ont participé à la réalisation de cette initiative.

- Maître d'œuvre de l'initiative
 - Jean Lemonde, Zone Loisir Montérégie
 - Nancy Whitney, Zone Loisir Montérégie
- Coordonnateur de l'initiative
 - Pierre Morin, groupe IBI-DAA
- Membres du comité de pilotage de l'initiative
 - Hélène Carbonneau, Université du Québec à Trois-Rivières
 - Mario Chamberland, Loisir Sport Montérégie
 - Guylaine Laforest, Association québécoise de loisirs pour personnes handicapées
 - Bertrand Legault, Office de personnes handicapées du Québec
 - Jean Lemonde, Zone Loisir Montérégie
 - Vanessa Roy, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
 - Nancy Whitney, Zone Loisir Montérégie
- Chercheuses pour le rapport sur le vécu des accompagnateurs
 - Hélène Carbonneau, Université du Québec à Trois-Rivières
 - Sylvie Miaux, Université du Québec à Trois-Rivières
- Stagiaire agente de recherche pour le rapport sur le vécu des accompagnateurs
 - Marie-Pier Drapeau
- Partenaires financiers
 - Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est
 - Conférence régionale des élus de Longueuil
 - Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut Saint-Laurent
 - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
 - Office des personnes handicapées du Québec

Table des matières

Liste des tableaux	3
Préambule	4
1. Problématique	5
2. Cadre de référence	7
3. Objectifs	9
4. Méthodologie	9
4.1. Population à l'étude	9
4.2. Procédures de recrutement	9
4.3. Devis de recherche	10
4.3.1. Partie quantitative	10
4.3.2. Partie qualitative	10
5. Résultats	12
5.1. Description des participants	12
5.2. État de la situation	13
5.2.1. Conditions de travail	13
5.2.2. Formation	14
5.2.3. Préparation à l'accompagnement	16
5.2.4. Encadrement et soutien	18
5.2.5. Place dans l'équipe d'animation	20
5.2.6. Perception des accompagnateurs face à leur expérience	22
6. Discussion	26
7. Recommandations	28
7.1. Conditions de travail	28
7.2. Formation	28
7.3. Préparation à l'accompagnement	28
7.4. Encadrement et soutien	29
7.5. Place dans l'équipe d'animation	29
Conclusion	31
Références	33
Annexe 1 : Exemple de processus d'adaptation tiré de Caron (2007)	34
Annexe 2 : Modèle de partenariat développé par Zone Loisir Montérégie	36
Annexe 3 : Questionnaire utilisé	39

Liste des tableaux et figures

Figure 2.1 : Modèle de Zone Loisir Montérégie	8
Tableau 4.1 : Portrait des municipalités ayant participé au recrutement	9
Tableau 5.1 : Description des caractéristiques des répondants	12
Tableau 5.2 : Provenance des répondants	13
Tableau 5.3 : Conditions d'emploi	13
Tableau 5.4 : Conditions d'emploi selon domaine d'étude	14
Tableau 5.5 : Nature de l'accompagnement	14
Tableau 5.6 : Formations suivies par les accompagnateurs	15
Tableau 5.7 : Comparaison des formations reçues selon domaine d'étude	16
Tableau 5.8 : Type de rencontre et valeur accordée	17
Tableau 5.9 : Commentaires en regard de l'encadrement et du soutien	18
Tableau 5.10 : Encadrement	19
Tableau 5.11 : Soutien ponctuel	20
Tableau 5.12 : Commentaires entendus relatifs à l'équipe	21
Tableau 5.13 : Rôle des accompagnateurs dans l'équipe	21
Tableau 5.14 : Partage de la responsabilité de l'intégration	22
Tableau 5.15 : Motivations face à un emploi d'accompagnateur	22
Tableau 5.16 : Commentaires face à un emploi d'accompagnateur	23
Tableau 5.17 : Rôle de l'accompagnateur par ordre d'importance	23
Tableau 5.18 : Ressenti face au rôle	24
Tableau 5.19 : Commentaires relatifs à l'expérience vécue	25

PRÉAMBULE

La présente étude s'inscrit dans une initiative de Zone Loisir Montérégie afin de documenter la question de l'accompagnement en loisir estival en Montérégie. Cette partie de la démarche concernait le vécu des accompagnateurs en camp de jour. Elle était réalisée simultanément avec une étude menée auprès des gestionnaires des services de loisirs sous la direction de M. Pierre Morin de la firme IBI-DAA.

Le présent rapport se veut avant tout un outil de travail pour les intervenants concernés par la question de l'accompagnement. Nous nous sommes efforcés de présenter l'information d'une façon synthétique et de mettre en évidence les éléments les plus importants. Nous espérons que la lecture de ce rapport sera éclairante et utile pour l'amélioration de l'accompagnement en camp de jour.

En terminant, il importe de souligner que plusieurs personnes ont collaboré à la réalisation de cette étude. Merci à tous les membres du comité de pilotage mis sur pied par Zone Loisir Montérégie. Leurs commentaires ont été très utiles. Le travail des agents de recherche a aussi grandement contribué à la réalisation de cette étude. Nous remercions Marie-Pier Drapeau qui a agi à titre d'assistante de recherche pour la coordination de la collecte des données de même que Fatou Fall et Vincent Grenier, qui ont assuré la saisie des données ainsi que Louise Ferland pour la révision du document. Mentionnons que cette étude n'aurait pas été possible sans la collaboration des directeurs de loisirs qui ont facilité le recrutement des participants à l'étude et assuré l'envoi des questionnaires. Finalement, nous tenons à remercier tous les accompagnateurs qui ont pris le temps de compléter le questionnaire. Sans eux rien n'eût été possible.

Bonne lecture,

Hélène Carbonneau, PhD, Professeure régulière
Sylvie Miaux, PhD, Professeure régulière

Département d'études en loisir, culture et tourisme,
Université du Québec à Trois-Rivières

1. PROBLÉMATIQUE

L'intégration de jeunes ayant des déficiences dans des camps de jour préoccupe divers intervenants. Les parents souhaitent que l'intégration se fasse pour que leur enfant vive une expérience avec les autres enfants du quartier. Tant les élus que les directeurs des loisirs sont sensibles à mettre en place des mécanismes permettant l'accès aux activités récréatives à tous les citoyens. De même, l'intégration sociale fait partie de la mission des centres de réadaptation et de divers organismes communautaires. Ces exemples montrent la multiplicité des personnes et des instances soucieuses de soutenir l'intégration des enfants handicapés. Malgré tout, une telle intégration ne va pas de soi.

Plusieurs facteurs contribuent à rendre l'intégration des enfants handicapés plus difficile. Souvent, l'environnement n'est pas adapté aux capacités et limites des enfants avec des déficiences. De même, les activités offertes dans les camps de jour sont souvent non adaptées aux enfants présentant des déficiences (Camberlein, 1982). Les ratios élevés d'animateur par enfant dans les camps de jour limitent la capacité des animateurs de soutenir l'intégration d'enfants avec des déficiences dans leur groupe. De plus, le rejet des autres jeunes vient parfois complexifier la tâche du moniteur pour intégrer les jeunes ayant des déficiences dans les groupes (Thomas, 1999). Un besoin d'encadrement supplémentaire est ainsi nécessaire pour apporter l'aide requise aux enfants avec des déficiences. L'accompagnement en loisir apparaît alors un moyen privilégié pour favoriser l'intégration des enfants handicapés.

Dans le but de favoriser la participation aux activités de loisir des personnes handicapées, le gouvernement du Québec a mis de l'avant le Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées. Ce programme est géré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport (URLS) et le réseau des associations régionales pour le loisir des personnes handicapées (ARLPH). Il vise à favoriser l'accessibilité à des activités de loisir et de sport aux personnes avec une déficience qui ont besoin d'accompagnement pour participer à ces activités. Ce programme veut renforcer le choix d'activités en versant une aide financière aux organismes intéressés à offrir le service d'accompagnement loisir. Il apporte aussi un soutien financier aux organismes de loisir ainsi qu'aux municipalités et aux camps de vacances qui désirent engager du personnel d'accompagnement pour permettre à la personne handicapée de participer à des activités de loisir et de sport. Ce faisant, ce programme vise à « encourager les organismes de loisir, les municipalités et les camps de vacances à offrir des services d'accompagnement aux personnes handicapées afin de favoriser l'accessibilité au loisir et l'intégration des personnes handicapées ».

Par ailleurs, il importe de préciser que plusieurs municipalités offrent des services d'accompagnement en plus ou parfois même à part du Programme d'accompagnement du gouvernement du Québec. Ainsi, l'accompagnement ne se résume pas au Programme financé par le gouvernement mais fait plutôt partie d'une préoccupation partagée. Tant des municipalités, des organismes communautaires et des organismes intervenants auprès des personnes handicapées mettent de l'avant des services afin de rendre possible l'accompagnement en loisir des enfants avec des déficiences.

Savoir à quel point l'accompagnement, offert à l'intérieur du programme ou non, mène ou non à une intégration pleine et entière des jeunes ayant des déficiences reste à vérifier. Il importe aussi de mettre en lumière quelles sont les conditions requises pour permettre une véritable intégration en loisir.

Selon les règles en vigueur pour le Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées, la formation des accompagnateurs relève de la responsabilité des organismes qui reçoivent l'aide gouvernementale. Mais qu'en est-il dans les faits de cette formation? Aucune consigne claire ne semble prévaloir pour cette dimension du programme d'accompagnement et qu'en est-il dans les services offerts hors programme. Qu'en est-il aussi de la réponse réelle aux besoins d'accompagnement des jeunes présentant une déficience ou des déficiences? Cela demeure ambigu. À quel point les ressources allouées pour l'accompagnement sont-elles adéquates non seulement sur le plan de la quantité, mais aussi de la qualité? L'accompagnement permet-il une véritable intégration ou se résume-t-il en une simple surveillance et en l'assistance aux besoins de base des jeunes? L'accompagnateur a-t-il aussi les compétences pour savoir comment permettre une véritable participation au groupe? Reçoit-il une formation suffisante? À quel point est-il intégré dans l'équipe d'animation des camps de jour? À quel point, l'accompagnateur peut-il vraiment influencer l'organisation des activités pour faciliter l'intégration des jeunes ayant des déficiences? Sous quelles conditions le travail d'accompagnateur se trouve-t-il facilité?

Bien des questions restent en suspens. Il est pertinent de s'attarder à y répondre pour identifier les mesures à prendre afin d'assurer une utilisation optimale des ressources investies tant sur le plan provincial que local dans l'accompagnement en loisir des personnes vivant avec une déficience.

2. CADRE DE RÉFÉRENCE

L'intégration en loisir fait référence à la participation pleine et entière de toutes personnes. L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) (2009) souligne l'importance d'« accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture, dans des conditions équivalentes à celles des autres participants ». L'OPHQ précise « qu'accentuer le virage inclusif, c'est donc faire en sorte que tous les citoyens participent à la société québécoise, s'y reconnaissent et y contribuent, et que tous puissent bénéficier des changements » (p.25). Tremblay et al. (2004) expliquent qu'une participation pleine et entière en loisir implique que l'activité corresponde aux goûts et aux habiletés de l'enfant de façon à ce qu'il puisse la pratiquer d'une façon indépendante et en retirer du plaisir. Le concept d'accessibilité universelle traduit bien cette volonté de permettre à chacun de prendre pleinement sa place dans la société.

Le concept d'accessibilité universelle a mené à plusieurs réflexions. Dans cette perspective, le Conseil québécois du loisir (2008) propose une grille d'accessibilité en loisir. Cette grille introduit l'intégration en loisir dans une perspective globale et considère quatre volets : le territoire, les services, l'information, les activités et les équipements. Ce modèle préconise que l'accessibilité implique non seulement la capacité physique « d'accéder à une activité, à un lieu de pratique, à un équipement », mais aussi la « capacité de comprendre et pratiquer les activités » ainsi que la « qualité de la mise en relation et de l'échange » (CQL, p.1). L'accompagnement agit ici en complément avec l'animation pour permettre aux jeunes avec une déficience de vivre une expérience positive au sein des activités offertes et se sentir partie prenante du groupe présent au camp de jour.

Le modèle conceptuel du Processus de production du handicap (PPH) est utile pour articuler la réflexion sur l'intégration des enfants avec des déficiences (Fougyeroullas et al, 1998). Ce cadre précise que « la participation sociale se veut le résultat des influences multiples entre les caractéristiques d'une personne et les éléments de l'environnement physique et social » (OPHQ, p.11). Les contraintes tant structurelles (accessibilité physique, adaptation du matériel) que sociales (perception des autres relativement aux déficiences, etc.) viennent interférer avec les déficiences pour créer la situation de handicap. Ainsi, il ne suffit pas qu'un jeune bénéficie des services d'un accompagnateur pour qu'il puisse participer entièrement. Encore faut-il que l'environnement physique et humain soit favorable à son intégration. L'intégration sociale implique un processus dynamique et une interaction entre les personnes. Une simple présence physique dans un lieu n'amène pas automatiquement une intégration sociale. Le rôle de l'accompagnateur consiste ainsi, entre autres, à favoriser les liens entre le jeune avec des déficiences et les autres participants au camp de jour.

Par ailleurs, Caron (2007) propose un cadre conceptuel pour soutenir l'intégration des jeunes ayant des déficiences dans les activités de camp de jour. Ce modèle propose des avenues pour développer des activités adaptées en limitant l'impact des déficiences sur la pratique. Un exemple du processus d'adaptation des activités proposé par Caron est joint en annexe 1. Bien que ce cadre facilite la réflexion sur l'adaptation des activités, il met

aussi en évidence la complexité du processus que l'accompagnateur doit maîtriser pour être en mesure de faciliter l'intégration d'un jeune ayant des déficiences. L'accompagnateur doit bien comprendre la nature des déficiences du jeune et leur impact sur la pratique d'activités pour ensuite faire des choix éclairés sur la façon de permettre une participation optimale. Le sentiment d'efficacité de l'accompagnateur face à l'adaptation des activités et à l'accompagnement d'un enfant avec une déficience est certes tributaire de sa capacité à remplir pleinement son rôle.

Le travail de l'accompagnateur en loisir s'inscrit dans un système. Divers éléments peuvent interagir avec la réalisation de l'intégration du jeune avec une déficience. Zone Loisir Montérégie propose un modèle qui met en évidence notamment le rôle de la famille, des intervenants de réadaptation, de l'école et des organismes spécialisés (associations pour personnes avec une déficience) dans ce contexte (voir figure 2.1). Les environnements humain et physique exercent aussi indéniablement une influence sur l'intégration du jeune.

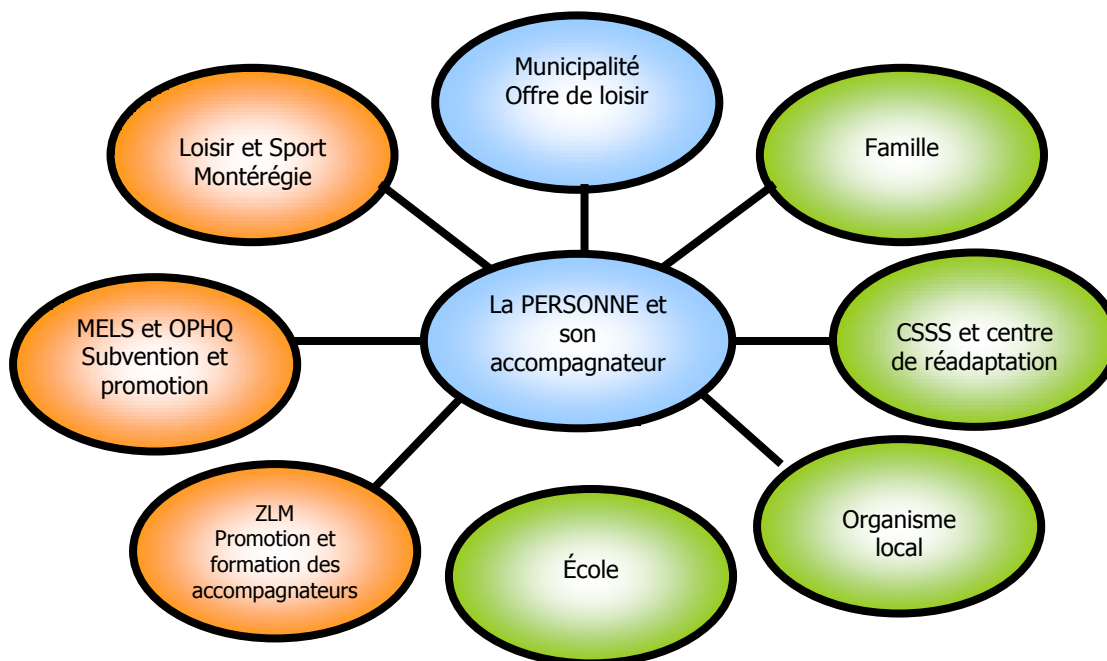


Figure 2.1 : Modèle de Zone Loisir Montérégie

Ainsi, tant les caractéristiques des environnements physique et humain en regard de l'intégration en loisir, que les compétences de l'accompagnateur sont des éléments essentiels à considérer pour mieux saisir l'impact réel de l'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.

3. OBJECTIFS

Le présent projet vise à dresser un bilan de la situation concernant le vécu des accompagnateurs auprès de jeunes avec une déficience en loisir estival en Montérégie. Plus spécifiquement, il vise à :

1. Documenter les perceptions des accompagnateurs quant à leurs capacités et limites dans l'intégration d'un jeune ayant des déficiences dans un camp de jour.
2. Cerner les facteurs facilitant et limitant le travail des accompagnateurs dans une perspective d'intégration pleine et entière de la clientèle visée aux activités de camp de jour.

4. MÉTHODOLOGIE

4.1. Population à l'étude

La population à l'étude est composée de l'ensemble des personnes engagées à titre d'accompagnateur en loisir dans un camp de jour pour les enfants sur le territoire de la Montérégie au cours de l'été 2009. Les participants devaient être âgés d'au moins 16 ans pour participer à l'étude.

4.2. Procédures de recrutement

Les participants à l'étude ont été recrutés auprès des responsables des loisirs des diverses municipalités de la Montérégie, qui assuraient le lien entre les sujets et l'équipe du projet de recherche. Dans un premier temps, un courriel a été envoyé à chaque responsable des loisirs afin de leur expliquer le projet. Une agente de recherche les a ensuite contactés afin de répondre à leurs questions et de faire le suivi du recrutement des participants. Les responsables des loisirs indiquaient le nombre d'accompagnateurs en camp de jour qui avaient été engagés à l'été 2009 dans leur municipalité. L'assistante de recherche leur faisait ensuite parvenir le nombre d'enveloppes requises. Les enveloppes contenaient le questionnaire ainsi qu'une enveloppe retour pré-adressée à l'UQTR. Les envois postaux étaient faits par les responsables de la municipalité. Cette façon de fonctionner visait à respecter les règles de protection des renseignements personnels. Un total de 72 municipalités a contribué au recrutement de 195 accompagnateurs au total.

Tableau 4.1 : Portrait des municipalités ayant participé au recrutement

municipalité de moins 10 000 habitants	47
municipalité de 10 000 à 24 999 habitants	16
municipalité de 25 000 à 99 999 habitants	8
municipalité de 100 000 et +	1

4.3. Devis de recherche

La méthodologie préconisée pour réaliser cette étude reposait sur l'utilisation d'un devis mixte. Ainsi, des données tant quantitatives que qualitatives ont été recueillies pour permettre une compréhension en profondeur du vécu des accompagnateurs en loisir dans les camps de jour en Montérégie.

4.3.1. Partie quantitative

Sur le plan quantitatif, un questionnaire a été envoyé à 195 accompagnateurs en loisir impliqués dans les camps de jour municipaux en Montérégie. Ce questionnaire a été envoyé par la poste par les responsables des loisirs, suivi deux semaines plus tard d'une carte de rappel pour maximiser le taux de réponse des accompagnateurs en loisir des diverses municipalités de la Montérégie ayant accepté de participer. Une enveloppe de retour adressée à l'UQTR était jointe au questionnaire. Dix enveloppes ont été retournées à l'UQTR pour adresse erronée. Un total de 60 questionnaires complétés a été reçu pour un taux de réponse de 32 % (en excluant les 10 questionnaires n'étant pas parvenus à leur destinataire).

Le questionnaire incluait des données descriptives (nombre d'années d'expérience, niveau de scolarité, type de municipalité, sexe, etc.) ainsi que des questions portant sur l'expérience en tant qu'accompagnateur et la nature de l'environnement du camp de jour. Pour documenter l'expérience d'accompagnateur, trois dimensions ont été approfondies : 1) la perception de leur rôle, 2) la nature de la formation, de l'encadrement et du soutien reçu et 3) le sentiment d'efficacité face à l'intégration d'un jeune ayant des déficiences. Cette dernière dimension a été construite autour de la théorie sociale-cognitive de Bandura (2004). Elle aborde le sentiment d'efficacité en regard de l'adaptation des activités, de la relation avec un jeune ayant une déficience et du soutien à l'intégration du jeune dans un groupe. La nature de l'environnement a aussi été explorée, pour l'aspect social, en termes de relation avec les autres intervenants de camp de jour ainsi qu'avec les autres jeunes et pour, l'aspect physique, en termes d'équipement et de matériel. Une copie du questionnaire est fournie en annexe 3 de ce rapport.

4.3.2. Partie qualitative

Sur le plan qualitatif, des groupes de discussion focalisée avec des accompagnateurs d'expérience et de niveaux de formation variés étaient prévus. Il n'a toutefois pas été possible de réaliser de telles rencontres compte tenu de la disponibilité limitée des accompagnateurs pendant l'hiver. En effet, en raison de leur lieu d'études, la grande majorité des accompagnateurs ne demeurent pas dans la région pendant la période scolaire. Nous avons même essayé, sans succès, d'organiser une rencontre par conférence téléphonique. Finalement, nous avons invité les étudiants de l'UQTR qui avaient déjà occupé un tel emploi à participer à un groupe de discussion focalisée. Encore là, nous n'avons pu réaliser les groupes de discussion souhaités. Nous envisageons par ailleurs d'organiser de telles rencontres au cours de l'été 2010. Cette approche permettrait

à la fois d'approfondir la compréhension de certains aspects dégagés de la présente étude et de valider les éléments du guide des outils pratiques élaboré suite à la présente démarche.

Il fut néanmoins possible d'avoir accès à certaines données qualitatives pour compléter les résultats issus du questionnaire. En effet, le questionnaire distribué aux accompagnateurs comportait des questions ouvertes. L'analyse des réponses à ces questions a permis d'approfondir la compréhension des divers éléments facilitant ou limitant la réalisation du rôle d'accompagnateur en camp de jour. Ces données qualitatives ont été analysées en utilisant la méthode de l'analyse thématique tel que proposée par Paillé et Mucchielli (2003).

5. RÉSULTATS

La section des résultats débute par la description des participants. Elle présente ensuite un état de la situation sur divers éléments de l'expérience des accompagnateurs en camp de jour. Finalement, tout au long de cette section des analyses inférentielles viennent comparer les données en fonction de diverses variables.

5.1. Description des participants

L'échantillon est composé principalement de répondants de sexe féminin avec un âge moyen d'environ 20 ans. La majorité d'entre elles sont étudiantes dans un programme professionnel au collégial ou dans une université. Le tableau 5.1 apporte plus de détails quant aux caractéristiques des répondants.

Tableau 5.1 : Description des caractéristiques des répondants (n= 60)

Caractéristiques	Moyenne (écart-type) ou pourcentage	
Âge moyen des répondants	20,22 ans (+/- 4,04)	
Âge au premier été comme accompagnateur en moyenne	19,05 ans (+/- 4,2)	
Pourcentage de répondants de sexe féminin	96,7 %	
Scolarité	Secondaire	16,7 %
	Collégial	13,3 %
	Collégial professionnel	40,0 %
	Universitaire	30,0 %
Nombre d'années d'expérience dans un camp de jour en moyenne	2,45 ans (+/- 1,9)	
Nombre d'années d'expérience en accompagnement en moyenne	1,76 ans (+/- 1,1)	

Le tableau 5.2 montre que la majorité des répondants (79 %) intervenaient comme accompagnateur dans le cadre d'un camp de jour offert par une municipalité et (21 %) agissaient dans un camp de jour offert par un organisme ou un centre de loisir communautaire. Ce tableau révèle aussi que plus de 58,3 % des répondants interviennent dans des municipalités de moins de 25 000 habitants, 30 % dans des municipalités de 25 000 à 99 999 habitants et seulement 1,7 % dans des municipalités de plus de 100 000 habitants. Cette composition de l'échantillon illustre bien la réalité de la Montérégie. Le faible nombre de participants issus des grandes villes s'explique par le fait que la ville de Longueuil n'est pas incluse dans l'étude, puisque l'organisation de l'ensemble des camps de jour pour enfants avec des déficiences est déléguée à des organismes communautaires spécialisés en regard de divers types de déficiences.

Tableau 5.2 : Provenance des répondants

Provenance	Municipalités	79 %
	Autres organismes (organismes ou centres de loisir communautaires)	21 %
Population de la ville	moins de 1000	1,7 %
	1000 – 4 999	23,3 %
	5000 - 9 999	13,3 %
	10 000 - 24 999	20,0 %
	25 000 - 49 999	20,0 %
	50 000 - 99 999	10,0 %
	100 000 et +	1,7 %
	Données manquantes	10,0 %

5.2. État de la situation

L'état de la situation aborde six grands thèmes : les conditions de travail, la formation, la préparation, l'encadrement et le soutien, l'appartenance au groupe d'animation ainsi que la satisfaction envers l'expérience de travail vécue.

5.2.1. Conditions de travail

Cette section dresse un portrait de base des conditions de travail vécues par les répondants dans leur expérience d'accompagnateur.

Tableau 5.3 : Conditions d'emploi

Salaire des accompagnateurs	10,78 \$ (+/- 1,35)
Salaire des animateurs en camp de jour	10,09 \$ (+/- 0,89)
Nombre d'heures de travail par semaine	35,4 heures (+/- 7,56)
Nombre de répondants payés en l'absence du jeune (aide à l'animation ou autres)	75 % des répondants

Les conditions de travail en termes de salaire et de nombre d'heures font relativement bonne figure dans le contexte des camps de jour. Le salaire des accompagnateurs apparaît légèrement supérieur à celui des animateurs et cette différence est significative au plan statistique ($p \leq 0,001$). Il est aussi à noter que le fait que 75 % des répondants

soient payés malgré l'absence du jeune qu'ils accompagnent représente un élément positif pour ce type d'emploi, en leur garantissant ainsi une certaine sécurité de revenu. Par ailleurs, les données quantitatives révèlent que les accompagnateurs qui étudient dans un domaine connexe (éducation spécialisée, psychoéducation, adaptation scolaire, enseignement, travail social, ergothérapie ou psychologie) sont significativement plus âgés et ont un meilleur salaire.

Tableau 5.4 : Conditions d'emploi selon domaine d'étude

	Étudie dans le domaine		P≤
	oui	non	
Âge	21,53 (+/-4,7)	18,9 (+/- 2,7)	0,01 *
Salaire	\$11.13 (+/-1.58)	\$10.43 (+/-,97)	0,04 *

* Test t de student

Note : Le test t de student permet de vérifier s'il y a ou non une différence significative entre deux moyennes. Une valeur $p \leq 0,05$ indique une différence significative.

Pour ce qui est de la nature de l'accompagnement, il ressort des données de l'étude que 78 % des jeunes bénéficiant d'accompagnement présentaient un trouble envahissant du développement et 46,6 % présentaient une déficience intellectuelle. De plus, on constate que 56,7 % des accompagnateurs intervenaient auprès de plus d'un enfant à la fois (voir tableau 5.5).

Tableau 5.5 : Nature de l'accompagnement

Nature des déficiences des jeunes*	Déficience physique	23 %
	Déficience intellectuelle	46,6 %
	Déficience sensorielle	13,3 %
	Trouble envahissant du développement (TED)	78 %
	Santé mentale	8 %
Nombre d'enfants par accompagnateur	Un seul	43,3 %
	Deux enfants	46,7 %
	Plus de trois enfants	10 %

* Les jeunes peuvent avoir plus d'un type de déficience

5.2.2. Formation

Les données du sondage montrent que 76.7 % des répondants ont été appelés à suivre une formation obligatoire. De plus, il ressort que 71,7 % des accompagnateurs étaient rémunérés pour suivre cette formation. Certains accompagnateurs ont donc eu à suivre une formation préalable sans être rémunérés, mais cette pratique est marginale.

La formation en animation occupe le premier rang avec 60 % des répondants ayant bénéficié d'une telle formation. Fait à noter, seulement 35 % des répondants ont reçu une formation en accompagnement, quoique 45 % ont suivi une formation spécialisée en regard de certains types d'enfant. Pour la grande majorité, cette formation était d'une durée de moins de dix heures. Le tableau 5.6 donne un sommaire des diverses formations suivies et de leur durée. Les résultats à la question 25 montrent que 66,7 % des accompagnateurs disaient que la formation des accompagnateurs est adaptée à la réalité des camps de jour.

Tableau 5.6 : Formations suivies par les accompagnateurs

Types de formation	% ayant reçu la formation	Durée		
		Moins de 10 heures	De 11 à 30 heures	Plus de 30 heures
Animation	60 %	66,7 %	22,2 %	11,2 %
Spécialisée pour un type d'enfant	45 %	74,1 %	18,5 %	7,4 %
Spécialisée pour certaines activités	25 %	73,3 %	20 %	6,7 %
RCR	55 %	81,8 %	15,2 %	3 %
Accompagnement en loisir	35 %	66,7 %	28,5 %	4,8 %
Premiers soins	55 %	78,8 %	15,2 %	6 %
Autres (données manquantes durée 16,7 %)	10 %	50 %	16,7 %	16,7 %

Par ailleurs, les résultats montrent que 50 % des accompagnateurs étudient dans un domaine connexe au travail d'accompagnateur (éducation spécialisée, psychoéducation, adaptation scolaire, enseignement, travail social, ergothérapie ou psychologie). Une accompagnatrice souligne à quel point sa formation académique lui a été utile :

« Je serais sûrement dépassée si je n'étudiais pas en même temps dans un domaine connexe (psychoéducation). Je n'ai pas eu de formation avant de débiter les camps de jour » (A-7).

Les données quantitatives montrent une différence significative ($p \leq 0,01$ ou $p \leq 0,05$) pour ce qui est des formations reçues par les accompagnateurs qui étudient dans un domaine connexe comparativement aux autres accompagnateurs. Ainsi, ceux n'étudiant pas dans un domaine connexe reçoivent significativement plus de formations en animation ($p \leq 0,001$), liées à certaines activités ($p \leq 0,001$) et, de façon moins significative ($p \leq 0,02$), en accompagnement en loisir. Ces formations sont généralement de courte durée soit majoritairement de moins de 15 heures. Paradoxalement, seulement des répondants étudiant dans un domaine connexe disent avoir reçu des formations de plus de 21 heures dans ces domaines.

Par ailleurs, les résultats qualitatifs montrent sans équivoque que les formations sont perçues comme essentielles pour les accompagnateurs et qu'ils souhaitent, tout particulièrement, avoir des formations qui permettent de mieux comprendre les jeunes et de savoir comment adapter les activités en fonction de leurs déficiences.

Tableau 5.7 : Comparaison des formations reçues selon domaine d'étude

		Étude dans le domaine		P≤
		oui	non	
Formation en animation	5 hrs et moins	0	5	0,001 *
	6-10 hrs	8	5	
	11-15 hrs	0	6	
	16-20 hrs	0	5	
	21-30 hrs	3	0	
	31-40 hrs	2	0	
	41-50 hrs	1	0	
Formation pour certaines activités	5 hrs et moins	0	9	0,005 *
	6-10 hrs	2	0	
	16-20 hrs	0	1	
	21-30 hrs	2	0	
	41-50 hrs	1	0	
Formation accompagnement personnes handicapées	5 hrs et moins	4	2	0,02 *
	6-10 hrs	1	7	
	11-15 hrs	0	3	
	16-20 hrs	0	1	
	21-30 hrs	2	0	
	31-40 hrs	1	0	

* Test de Fisher

Note : Le test de Fisher permet de vérifier s'il y a ou non une différence significative dans la répartition des proportions dans les différentes catégories.

5.2.3. Préparation à l'accompagnement

Outre la formation, le travail d'accompagnement en camp de jour implique une préparation en regard des problématiques spécifiques au jeune ou aux jeunes auprès de qui l'accompagnateur sera appelé à intervenir au cours de l'été. Parmi les répondants, 98,3 % disent avoir fait une telle préparation. De ce nombre, 21,7 % ont fait une préparation personnelle (lecture, recherche sur Internet, etc.). Pour 50 % des accompagnateurs, des documents leur ont été remis. Certains ajoutent qu'ils ont été informés par d'autres accompagnateurs.

La préparation comporte aussi des rencontres avec les parents du jeune, des intervenants de la réadaptation, des intervenants du milieu scolaire et ceux d'organismes spécialisés. Le tableau 5.8 présente les divers types de préparations et montre à quel point chacun est perçu comme aidant par les accompagnateurs.

Tableau 5.8 : Types de rencontre et valeur accordée

Types de préparation	% reçu	% très aidant
Rencontre avec un intervenant de la réadaptation	33,3 %	60 %
Rencontre avec un parent	86,7 %	82,7 %
Rencontre avec un intervenant de l'école	16,7 %	70 %
Rencontre avec une organisation locale	16,7 %	50 %
Remise d'un résumé écrit	48,3 %	51,7 %

Les résultats montrent un très fort taux de satisfaction quant au niveau d'aide attribuée en regard des rencontres avec les parents (très aidant pour 82,7 % des répondants) et celles avec les intervenants de l'école (70 %). Toutefois, le faible taux de rencontre avec un intervenant de l'école (16,7 %) met en lumière un manque de continuité entre l'école et le camp de jour.

Par ailleurs, l'analyse des données qualitatives permet de mieux comprendre le taux de satisfaction lié aux rencontres avec les parents et les intervenants de l'école. Les commentaires laissent entrevoir l'importance pour l'accompagnateur de mieux comprendre le fonctionnement du jeune au quotidien. Plusieurs rapportent la pertinence des trucs et façons de faire avec le jeune au jour le jour comme le montre cet extrait : « Les parents des enfants, car ils savent comment sont leurs enfants, ils nous donnent des petits trucs...les intervenants sont utiles aussi en cas de crise de l'enfant ! » (A-26). Ainsi, il ne suffit pas pour eux de comprendre les déficiences du jeune et leurs conséquences sur son fonctionnement, mais aussi et surtout de savoir comment agir avec lui et en particulier quoi faire en cas de crise.

Les rencontres avec les intervenants de la réadaptation montrent aussi un bon taux de satisfaction (60 % comme très aidant). Si on considère les données qualitatives, ce résultat pourrait être lié au fait que les répondants mentionnent à plusieurs reprises l'importance de bien connaître la problématique du jeune qu'ils accompagnent. La rencontre avec les organisations locales et la remise d'un résumé écrit iraient dans le même sens.

Un autre élément se dégage de façon marquée dans les données qualitatives, à savoir la pertinence de rencontrer le jeune lui-même avant le début du camp de jour comme le montre cet extrait : « Rencontrer la famille et surtout le jeune avant de passer une journée complète avec lui (premier contact) » (A-7). Une autre accompagnatrice précise : « Il faudrait rencontrer le jeune avant la première journée de travail et avoir une

rencontre avec les parents. Le plus utile est d'avoir des infos sur le jeune avant, par la suite, on fait de notre possible tout l'été » (A-10). Cet élément n'avait pas été prévu dans le questionnaire au départ, mais nombre d'accompagnateurs ont témoigné de l'impact positif qu'avait eu le fait d'être entré en contact avec le jeune avant le début du camp de jour. De cette façon, ils n'étaient plus inconnus l'un envers l'autre. Le fait d'avoir une figure connue dans le groupe pourrait être propice à diminuer le stress du jeune face à son intégration dans un nouveau groupe.

5.2.4. Encadrement et soutien

Le type d'encadrement et de soutien que l'accompagnateur a reçu tout au long de l'été représente un autre élément déterminant de son expérience. Qu'il s'agisse de soutien dans son quotidien ou d'aide ponctuelle en fonction d'une situation précise, la présence d'une aide pertinente et de ressources est essentielle pour l'accompagnateur.

Globalement, les résultats montrent que la communication était bonne entre les accompagnateurs et la direction. Ceux-ci confirment qu'ils avaient accès à du soutien tant pour l'intégration des jeunes qu'en cas de difficulté. 31,7 % des répondants mentionnent toutefois que les accompagnateurs sont démunis face aux enfants présentant des troubles de comportement. Le tableau 5.9 fait état de ces données.

Tableau 5.9 : Commentaires en regard de l'encadrement et du soutien

Liste de commentaires	% toujours ou souvent
La communication entre la direction et les accompagnateurs est bonne	90 %
Les accompagnateurs sont démunis par rapport aux enfants présentant des troubles de comportement	31,7 %
Les accompagnateurs se sentent ignorés par la direction des camps de jour	15 %
Les accompagnateurs se sentent appuyés dans l'intégration des jeunes	88,3 %
Des mesures sont prises pour soutenir les accompagnateurs en difficulté auprès des enfants	70 %

Les résultats qualitatifs mettent aussi de l'avant l'importance du soutien apporté aux accompagnateurs tout au long de l'été, ce qui permet aux accompagnateurs « d'intervenir de façon adéquate avec l'enfant ». Une accompagnatrice explique :

« Selon moi, les animatrices et accompagnatrices doivent être soutenues par des coordonnateurs ou des personnes formées. Elles doivent pouvoir avoir accès à des ressources et des outils de leur milieu de travail. De plus, le fait que l'animateur se sente soutenu, il

est plus facile pour lui d'intervenir de façon adéquate avec l'enfant. »
(A-1)

Les accompagnateurs insistent sur le fait que le suivi devrait être constant et devrait aussi s'inscrire dans un esprit d'équipe pour que le rôle de chacun puisse être reconnu et bonifié par les compétences de l'équipe.

5.2.4.1. Encadrement régulier

Dans le cadre de cette étude, il apparaît que la grande majorité des accompagnateurs étaient supervisés par le coordonnateur des camps de jour. Dans 10,2 % des cas, la structure des camps de jour comportait un responsable de l'accompagnement qui assurait la supervision des accompagnateurs.

Tableau 5.10 : Encadrement

Types	Directeur des loisirs	5 %
	Coordonnateur des camps de jour	75 %
	Responsable de l'accompagnement	10,2 %
	Autres (ex: animateur qui étudie dans un domaine connexe)	7,8 %

Par ailleurs, les données qualitatives montrent la pertinence du maintien d'un contact régulier avec les parents. Une accompagnatrice explique que ce qui l'aidait beaucoup c'était : « Les rencontres que j'avais à tous les jours avec la mère de l'enfant » (A-11). Un tel suivi facilite l'ajustement au jour le jour comme l'explique une autre personne : « En sachant l'humeur de l'enfant au matin, les raisons de son humeur, les événements survenus, les trucs à adopter avec lui aident énormément » (A-47).

5.2.4.2. Encadrement ponctuel

Par ailleurs, les accompagnateurs avaient aussi accès à un soutien ponctuel en cas de difficulté au cours de l'été. Le tableau 5.11 présente les résultats pour la question du soutien ponctuel. Ce soutien était apporté par un intervenant d'un centre de réadaptation (33,3 %), un parent (68,3 %), le responsable du camp de jour (81,7 %) ou une autre ressource (10 %) en particulier la personne responsable de l'accompagnement ou un autre accompagnateur.

Le soutien par un parent ou une autre ressource apparaît avoir été le plus aidant, alors que le soutien par les responsables des camps de jour était le moins aidant. Une accompagnatrice précise que ce qui était aidant c'était « les périodes d'échanges entre les différents animateurs spécialisés. De cette façon, nous pouvons échanger et nous donner des pistes d'intervention » (A-46).

Tableau 5.11 : Soutien ponctuel

<i>Types de soutien</i>	<i>% l'ayant reçu</i>	<i>% très aidant</i>
Intervenant de la réadaptation	33,3 %	55 %
Parent	68,3 %	66 %
Responsable du camp de jour	81,7 %	33 %
Autre ressource	10 %	83 %

L'analyse des données qualitatives apporte aussi un complément d'information sur l'importance du soutien ponctuel, particulièrement en cas de crise du jeune. Les accompagnateurs soulignent la pertinence du soutien des parents en cas de crise. Ceux-ci peuvent donner des trucs à l'accompagnateur pour gérer la crise. Il en est de même avec le soutien par des intervenants qui est d'autant plus important lorsque la relation parents/accompagnateurs ne se fait pas ou est insuffisante. L'intervenant va pouvoir intervenir de façon adéquate pour arrêter la crise et rassurer l'accompagnateur.

5.2.4.3. Accès à des ressources matérielles

Les données qualitatives montrent l'importance pour les accompagnateurs d'avoir accès à du matériel adapté pour intervenir auprès des jeunes ayant des déficiences. Savoir quoi faire avec le jeune et avoir du matériel (jeux, etc....) pour intervenir apparaît un élément aidant alors que l'inverse alourdit la tâche de l'accompagnateur. L'aménagement des lieux a aussi un impact. Une accompagnatrice explique : « Il faut aussi avoir un lieu sécuritaire et beaucoup de soutien si une crise arrive » (A-4). La question des ressources matérielles et de l'aménagement a été peu couverte par le questionnaire utilisé dans cette étude. D'autres démarches seraient utiles pour mieux documenter cet aspect.

5.2.5. Place dans l'équipe d'animation

L'intégration de l'accompagnateur dans l'équipe du camp de jour est sans équivoque un aspect majeur dans la problématique entourant l'expérience des répondants. Les données qualitatives font ressortir des difficultés associées au manque d'intégration des accompagnateurs. Une accompagnatrice pose comme un élément limitant pour son travail le fait que « les animateurs ne veulent pas que l'accompagnatrice participe aux décisions de groupe (sentiment d'appartenance difficile) » (A-2).

Ainsi, certains ne se sentent pas intégrés par les animateurs ou pas soutenus par les intervenants du camp de jour (animateurs et responsables). Un accompagnateur souligne l'importance que l'animateur soit du même côté que l'accompagnateur, ceci met en évidence le manque de cohésion dans l'équipe. Le manque de communication est souvent cité comme élément limitant la cohésion de l'équipe comme l'exprime cet extrait : « Ce que j'ai trouvé plate et difficile c'est que les animateurs nous mettent à part. Nous ne sommes pas dans leur équipe si on peut dire » (A-16).

Les résultats quantitatifs de l'étude dressent un tableau plus nuancé à ce propos. En effet, si 15 % des répondants agissaient strictement comme accompagnateur sans faire partie de l'équipe, 53,3 % des répondants considéraient faire partie intégrante de l'équipe. Un autre 31,7 % des répondants rapportent avoir eu un certain pouvoir d'influence sur le déroulement des activités au camp de jour. Les résultats présentés au tableau 5.12 montrent que globalement la situation semble malgré tout assez bonne en regard de l'intégration des accompagnateurs avec les animateurs. Fait à signaler, 85 % considère la qualité de l'équipe comme un facteur incitant les accompagnateurs à revenir d'un été à l'autre.

Tableau 5.12 Commentaires entendus relatifs à l'équipe

Liste de commentaires	% toujours ou souvent
La qualité de l'équipe incite les accompagnateurs à revenir d'un été à l'autre	85 %
La communication entre les animateurs et les accompagnateurs est bonne	81,7 %
Les accompagnateurs ont un sentiment d'appartenance au camp de jour	81,7 %
L'équipe des camps de jour s'implique aussi envers les jeunes bénéficiant de la présence d'un accompagnateur	81,7 %
Les animateurs des camps de jour connaissent le rôle des accompagnateurs	71,7 %

Par ailleurs, il ressort de l'analyse des données que les personnes qui rapportaient sentir qu'elles faisaient partie de l'équipe tendent aussi à avoir un taux de sentiment d'efficacité dans leur rôle supérieur aux autres (7,36 vs 6,77). Il est à noter que ce résultat est à interpréter avec réserve puisqu'il n'atteint pas le seuil de signification ($p = 0,06$ plutôt que 0,05). Il apporte toutefois matière à réflexion sur l'importance de maximiser le sentiment d'appartenance au groupe.

Tableau 5.13 : Rôle des accompagnateurs dans l'équipe

Est un accompagnateur seulement, non partie de l'équipe	15 %
Est informé des activités le matin, mais peut faire des suggestions	21,7 %
Participe activement aux choix des activités	3,3 %
Participe aux rencontres de planification	6,7 %
Fait partie intégrante de l'équipe	53,3 %

Les résultats qualitatifs mettent aussi en lumière l'importance pour l'accompagnateur d'avoir un rôle bien défini et reconnu par l'équipe pour être en mesure de réaliser sa

tâche correctement. Notamment, le rôle des accompagnateurs versus celui des animateurs demanderait à être davantage précisé. L'accompagnateur peut parfois se sentir démuni pour prendre place dans l'équipe dans la mesure où il n'est pas certain de son rôle.

Par ailleurs, il apparaît que seulement 23,3 % des répondants estiment que l'entière responsabilité de l'intégration leur incombait. Une proportion de 40 % rapportent avoir eu l'appui de certains membres de l'équipe comparativement à 31,7 % où chaque membre de l'équipe se sentait concerné par la question de l'intégration. Par contre, seulement 5 % des répondants qui sentaient cette responsabilité partagée par la direction du service des loisirs. Cet élément serait à approfondir pour mieux comprendre la situation.

Tableau 5.14 : Partage de la responsabilité de l'intégration

Repose sur les épaules des accompagnateurs	23,3 %
Est partagée par certains membres de l'équipe d'animation	40,0 %
Est partagée par l'ensemble de l'équipe d'animation	31,7 %
Est partagée par la direction du service des loisirs de la municipalité	5,0 %

5.2.6. Perception des accompagnateurs face à leur expérience

Cette sixième et dernière section des résultats vient approfondir la perception que les accompagnateurs ont de leur expérience en camp de jour tant sur le plan de leurs motivations initiales, que de la vision de leur rôle et de leur sentiment d'efficacité dans leur rôle.

Tableau 5.15 : Motivations face à un emploi d'accompagnateur

Travailler auprès d'enfants	86,7 %
Vivre une expérience humaine enrichissante	83,3 %
Avoir du plaisir	78,3 %
Acquérir de l'expérience avec des clientèles ayant des déficiences	68,3 %
Avoir une expérience pour l'avenir	53,3 %
Avoir un bon esprit d'équipe	40 %
Avoir un emploi à l'année	10 %
Avoir un bon salaire	8,3%
Avoir une promotion	1,7 %

Ainsi, les motivations premières des répondants quant à l'accompagnement (% ayant été cotées « toujours ») sont principalement liées à l'expérience vécue au travers de ce type d'emploi. Le but premier apparaît être la possibilité de travailler auprès d'enfants, suivi de près par l'opportunité de vivre une expérience humaine enrichissante. La possibilité de promotion et le salaire arrivent largement en dernier. Le tableau 5.15 présente le sommaire des pourcentages pour la cote « toujours » à chacune des motivations.

Les commentaires quant à un emploi d'accompagnateur complètent le portrait des motivations inhérentes à un tel travail. Une minorité rapporte que les accompagnateurs ont choisi ce travail faute de pouvoir occuper un poste d'animateur, alors que 90 % affirment qu'ils manifestent le désir de revenir d'une année à l'autre. Les réponses montrent aussi que les accompagnateurs voient cet emploi comme utile pour leur avenir. Par contre, si la majorité considère que les conditions de travail ont atteint un niveau acceptable, seulement 42,4 % estiment que le salaire est concurrentiel à d'autres emplois dans le milieu municipal.

Tableau 5.16 : Commentaires face à un emploi d'accompagnateur

Il y a, chez les accompagnateurs, des motivations plus importantes que le salaire.	98,3 %
Faute d'un emploi d'animateur, on choisit de travailler comme accompagnateur.	28,3 %
Les accompagnateurs expriment le désir de revenir d'une année à l'autre.	90 %
Les accompagnateurs pensent que leurs tâches les préparent pour l'avenir.	86,7 %
Les conditions de travail en camp de jour ont atteint un niveau acceptable.	83,3 %
Les possibilités d'avancement sont grandes pour un accompagnateur.	51,7 %
Le salaire des accompagnateurs est concurrentiel avec les autres emplois dans le milieu.	42,4 %

61,7 % des accompagnateurs considèrent la sécurité de l'enfant ayant une déficience comme prioritaire dans leur rôle. Ainsi, les accompagnateurs se sentent avant tout imputables du maintien de l'intégrité physique du jeune.

Tableau 5.17 : Rôle de l'accompagnateur par ordre d'importance

<i>Types de rôle</i>	<i>Le plus important</i>	<i>Le 2^{ème} plus important</i>
Assurer la sécurité du jeune	61,7 %	13,3 %
Que le jeune ait du plaisir	31,7 %	41,7 %
Aider le jeune à s'améliorer, à mieux fonctionner	6,7 %	11,7 %
Que le jeune participe le plus activement possible	8,3 %	6,7 %
Que le jeune interagisse avec les autres	5 %	13,3 %

Néanmoins, la notion de plaisir, arrivant au second rang, montre une préoccupation marquée des accompagnateurs pour la qualité de vie des jeunes sous leur responsabilité. Toutefois, les scores obtenus pour ce qui est de la participation ou de l'interaction avec les autres jeunes témoignent des limites à une intégration pleine et entière des jeunes ayant des déficiences au sein du groupe. En effet, seulement 15 % des répondants considèrent comme le plus important ou le 2^{iem} plus important le fait que le jeune participe activement et 18,3 % le fait qu'il interagisse avec les autres. L'extrait suivant illustre bien cette situation : « C'est dur parfois de devoir faire une autre activité avec notre jeune, alors qu'on voudrait tellement l'intégrer à la même activité que les autres » (A-10). Une accompagnatrice précise : « Malheureusement certaines activités préparées par les animateurs ne conviennent pas à nos jeunes ou le groupe d'âge ne leur convient pas tous; il est difficile de les changer de groupe en milieu de l'été. J'apprenais à la dernière minute ce que l'on allait faire par la suite » (A-42).

Finalement, sur le plan de la perception des répondants quant à leurs capacités à bien remplir leur rôle, deux indicateurs ont été mesurés : le ressenti des accompagnateurs face à la réalisation de leur rôle et leur sentiment d'efficacité dans ce rôle. Le premier indicateur montre que près du 2/3 des répondants se sentaient parfaitement à l'aise dans leur rôle (voir le tableau 5.18). Fait à noter, les analyses statistiques révèlent que le fait d'étudier ou non dans un domaine connexe n'a aucune influence sur la perception du rôle. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que, comme il a été rapporté dans la section 5.2.2, les personnes n'étudiant pas dans un domaine connexe avaient reçu significativement plus de formations, notamment en ce qui concerne l'accompagnement en loisir.

Tableau 5.18 : Ressenti face au rôle

Je me sentais parfaitement à l'aise dans mon rôle.	63,3 %
Je trouvais cela difficile, mais je me débrouillais bien.	28,3 %
Il m'arrivait parfois de me sentir dépassé par la situation.	6,7 %
J'appréhendais chacune des journées et ne me sentais pas outillé.	0 %
J'ai abandonné avant la fin.	0 %
Pas de réponse.	1,7 %

Par ailleurs, la moyenne du groupe pour le sentiment d'efficacité est de 7,08/10 avec un écart type de 1,23 (étendue de 4,44 à 9,78). Ici encore le score moyen pour les personnes étudiant dans un domaine connexe ne diffère pas de celui du groupe n'étudiant pas dans un domaine connexe. On n'observe pas non plus de différence significative en regard du type de préparation reçue (type de personnes rencontrées, etc.), du nombre d'heures de formation reçue, du soutien en cours d'été. Seul le sentiment d'appartenance au groupe semble avoir un lien avec le sentiment d'efficacité tel que décrit précédemment.

Les commentaires relatifs à l'expérience vécue révèlent que 40 % considèrent de plus en plus difficile d'appliquer une discipline aux enfants et que 31,7 % des accompagnateurs sont démunis face aux problèmes de comportement. Les données qualitatives montrent que, outre la gestion des crises, les accompagnateurs trouvent difficile d'adapter les activités, comme le montre ces deux extraits portant sur les éléments limitants dans la réalisation du rôle : « Adapter les activités pour lui afin qu'il ne se sente pas à part des autres à cause de son handicap » (A-22) et « Trouver des choses à faire qui sont appropriées aux multiples handicaps du jeune » (A-44). Néanmoins, la majorité des accompagnateurs ne mentionnent pas que leur travail soit vu comme trop exigeant.

Tableau 5.19 : Commentaires relatifs à l'expérience vécue

Liste de commentaires	% toujours ou souvent
On demande des tâches irréalistes aux accompagnateurs.	20 %
L'autonomie des accompagnateurs est valorisée par l'équipe de direction.	81,7 %
La discipline des enfants est de plus en plus difficile à appliquer.	40 %
La tâche des accompagnateurs est trop exigeante.	15 %
Les accompagnateurs manquent de marge de manœuvre dans l'exécution de leurs tâches.	23,3 %
Les accompagnateurs sont démunis par rapport aux enfants présentant des troubles de comportement.	31,7 %

En somme, les accompagnateurs conservent une vision généralement positive de leur expérience quoique certains événements aient pu être vécus plus difficilement. Notamment, la question des troubles de comportement et des crises sous-jacentes demeure un enjeu important, avec la difficulté de savoir comment adapter les activités en fonction des déficiences des jeunes.

6. DISCUSSION

Cette étude a permis de dresser un portrait de l'expérience vécue par les accompagnateurs dans un camp de jour en Montérégie. Certains éléments se dégagent pour mieux comprendre ce qui facilite ou limite l'accomplissement du travail des accompagnateurs.

Les résultats révèlent que le contexte général de travail de ces personnes est globalement positif comparativement aux conditions en vigueur dans le milieu des camps de jour. Bien que le salaire ne soit pas un enjeu, il demeure possible que les accompagnateurs soient plus enclins à s'engager dans ce rôle, sachant que leurs conditions de travail seront au moins équivalentes à celles des animateurs. Une baisse du salaire ou des heures de travail pourrait se traduire par une diminution d'engagement en raison des besoins financiers des candidats à un emploi d'accompagnateur.

Cette étude montre aussi que la préparation à l'accompagnement est une étape cruciale pour le succès de l'intégration des jeunes. Il en ressort l'importance de bien planifier cette étape tant sur le plan de la formation que sur la préparation en regard de la connaissance du ou des jeunes ayant des déficiences. Plus particulièrement, au plan de la formation, les notions d'adaptation d'activités et surtout de gestion des crises sont ressorties comme des aspects problématiques pour les accompagnateurs. Il apparaît essentiel de se préoccuper davantage de ces questions dans la façon de préparer les accompagnateurs. Cette situation n'est certes pas étrangère au fait que 78 % des accompagnateurs ayant participé à l'étude rapportaient intervenir auprès d'enfants présentant un trouble envahissant du développement; clientèle souvent plus propice à manifester des comportements difficiles. Dans le même ordre d'idée, la préparation en regard des caractéristiques et des besoins particuliers est fondamentale pour le succès de l'intégration. La connaissance des problématiques reliées aux types de déficiences est un premier élément à considérer dans cette préparation. Un autre élément essentiel est certes de bien connaître les habitudes et les traits de personnalité du jeune auprès de qui l'accompagnateur aura à intervenir. Connaître la nature des déficiences est une condition essentielle mais non suffisante pour bien comprendre le jeune. Il importe aussi pour l'accompagnateur de savoir qui est le jeune, qu'est-ce qui lui plaît, qu'elles sont ses craintes, etc. Avoir accès à de telles informations serait grandement utile pour mieux savoir agir au jour le jour avec le jeune et faciliter son intégration.

Par ailleurs, un autre élément important est sans équivoque le soutien et l'encadrement offert aux accompagnateurs au cours de l'été. Dans cette perspective, le maintien d'une communication régulière avec les parents faciliterait l'intégration des jeunes ayant des déficiences en permettant à l'accompagnateur de mieux comprendre, par exemple, comment le jeune se sent au jour le jour. De plus, le besoin de soutien se ferait particulièrement sentir en cas de crise chez l'enfant. Les accompagnateurs peuvent parfois se sentir démunis face à une telle situation. L'attitude des membres de l'équipe apparaît comme un élément important dans ce contexte. De même, l'accès à des ressources (intervenant de la réadaptation ou autres) pour soutenir les accompagnateurs dans la mise en œuvre d'interventions appropriées est un atout important. Sans

permettre d'approfondir cette question, l'étude ouvre sur l'aménagement des lieux et l'accès à du matériel pour faciliter l'intégration des jeunes. Cette question demeure à approfondir.

Finalement, compte tenu de l'impact important du sentiment d'appartenance au groupe sur le vécu de l'accompagnateur, il s'impose de réfléchir sur les mécanismes qui permettraient de maximiser la place accordée aux accompagnateurs dans l'équipe d'animation. Manifestement, le rôle de l'accompagnateur ne serait pas toujours clair pour les membres de l'équipe et mériterait d'être davantage défini. Une meilleure compréhension mutuelle est certes utile au développement de l'esprit d'équipe.

Cette brève discussion visait à faire une synthèse et une analyse des principaux résultats issus de l'étude. Cette réflexion se traduit en recommandations qui font l'objet de la prochaine section de ce rapport.

7. RECOMMANDATIONS

Quelques recommandations peuvent être dégagées des résultats de la présente étude en regard des conditions de travail, de la formation, de la préparation à l'accompagnement, de l'encadrement et du soutien ainsi que de la place de l'accompagnateur dans l'équipe d'animation.

7.1. Conditions de travail

- Assurer le maintien de conditions de travail concurrentielles avec les normes en vigueur dans le milieu municipal pour l'emploi d'accompagnateur.

7.2. Formation

- En plus des formations de base (animation, premiers soins, RCR), prévoir des formations spécifiques sur l'accompagnement et les types de clientèles accueillies au camp de jour.
 - Mettre un accent particulier sur les notions d'adaptation des activités ainsi que sur la gestion des crises avec les enfants.
- Prévoir une formation et une sensibilisation pour les coordonnateurs de camp de jour en regard de l'accompagnement.
 - Inclure dans cette formation des notions sur le coaching et l'écoute active.
 - Prévoir la transmission d'information sur les ressources disponibles en cas de besoin (gestion de crise, adaptation d'activités, etc.) des accompagnateurs.

7.3. Préparation à l'accompagnement

- Prévoir une rencontre avec un intervenant du centre de réadaptation ou un organisme du milieu pour dispenser de l'information sur les déficiences et leurs impacts ou minimalement la remise d'un résumé écrit pour présenter ces informations.
- Faciliter les rencontres avec les intervenants de l'école pour permettre le transfert des connaissances quant à l'intervention au quotidien et notamment sur comment agir en cas de crises.
 - Élaborer un guide pour aider les intervenants de l'école à identifier l'information pertinente à transmettre à l'accompagnateur.

- Prévoir une rencontre avec le parent pour présenter l'enfant : ce qu'il aime ou n'aime pas, les trucs facilitants, etc.
 - Élaborer un guide pour aider les parents à identifier l'information pertinente à transmettre à l'accompagnateur.
- Prévoir une rencontre avec l'enfant avant le début du camp de jour pour permettre un premier contact et faire en sorte que l'accompagnateur soit un visage connu.
 - Se présenter à l'enfant, partager un jeu qu'il aime, etc.

7.4. Encadrement et soutien

- Sensibiliser davantage les coordonnateurs de camp de jour en regard des difficultés vécues par les accompagnateurs et l'importance de les aider à recourir aux ressources disponibles en cas de besoin.
- Prévoir une démarche de sensibilisation de l'équipe d'animation face aux problématiques des jeunes ayant des déficiences pour leur intégration dans le groupe.
 - Prévoir un temps avant le début du camp afin que les accompagnateurs puissent sensibiliser les animateurs aux problématiques des enfants ayant des déficiences.
- Assurer un suivi régulier des accompagnateurs en regard de leur vécu face à l'intégration des jeunes.
- Mettre en place des mécanismes de soutien entre accompagnateurs (rencontres, communauté d'apprentissage sur Internet, etc.).
- Développer des mécanismes de communication pour faciliter le transfert de l'information au jour le jour entre les parents et l'accompagnateur (journal de communication, boîte vocale, etc.).
- S'assurer que les lieux soient adaptés (accessibles et sécuritaires) aux besoins des jeunes ayant des déficiences.
- Mettre à la disposition des accompagnateurs suffisamment de matériel adapté aux besoins des jeunes ayant des déficiences.

7.5. Place dans l'équipe d'animation

- Intégrer les accompagnateurs dès le début tant pour la formation que pour la préparation du camp de jour.
- Susciter une participation active des accompagnateurs en regard des décisions de l'équipe d'animation tout au long de l'été.

- Préciser le rôle de l'accompagnateur dans le camp de jour et vis-à-vis des animateurs.
- Rechercher un développement plus harmonieux des relations entre les accompagnateurs et les animateurs, notamment dans l'idée d'intégrer le jeune dans les activités en connaissant les limites de celui-ci.

CONCLUSION

L'intégration des enfants ayant des déficiences en camp de jour est certes une question importante. La présente étude met en relief certains enjeux pour l'atteinte d'une intégration optimale de ces enfants en camp de jour. Certains de ces enjeux relèvent de la formation et de la préparation des accompagnateurs. D'autres éléments concernent le soutien et l'encadrement apporté aux accompagnateurs en cours d'été. De plus, le sentiment d'appartenance à l'équipe apparaît comme un aspect non négligeable pour faciliter le travail des accompagnateurs.

Cette étude appuie aussi le fait que l'intégration des jeunes ayant des déficiences ne doit pas reposer exclusivement sur les épaules des accompagnateurs. Ainsi, il importe de favoriser le développement d'un partenariat tant avec les parents, les intervenants de la réadaptation, les organismes spécialisés dans le domaine, les intervenants du milieu scolaire qu'avec l'équipe d'animation des camps de jour incluant la direction des loisirs. Seul un travail d'équipe permettra une intégration optimale de ces enfants.

Par ailleurs, si cette étude a apporté des réponses à certaines questions, elle en a aussi soulevé d'autres. Ainsi, des pistes de réflexion se dégagent de cette étude et pourraient faire l'objet d'une suite à la présente démarche.

Premièrement, l'analyse des formations disponibles en fonction des besoins et attentes des accompagnateurs ainsi que l'évaluation de leur portée est un élément qu'il serait intéressant d'approfondir.

Deuxièmement, le développement et la validation d'outils de transfert d'information plus particulièrement entre les parents, ou les intervenants de l'école, et les accompagnateurs seraient aussi des plus pertinents à envisager. Dans cette perspective, il apparaît pertinent de documenter la perception des parents ou des intervenants de l'école en regard du soutien à l'intégration des enfants en camp de jour.

Troisièmement, un approfondissement de la connaissance des besoins des coordonnateurs de camp de jour, en regard de la supervision des accompagnateurs est aussi nécessaire pour mieux les aider à accomplir ce rôle.

Quatrièmement, il serait utile de documenter les besoins, réticences, craintes des animateurs en regard de l'intégration d'enfants ayant des déficiences en camp de jour, compte tenu de l'impact de leur façon d'agir sur le vécu des accompagnateurs. Le développement d'un partenariat plus solide entre les accompagnateurs et les animateurs passe par une compréhension du vécu des deux parties.

Finalement, il pourrait aussi être intéressant d'étudier plus à fond la question de l'aménagement des locaux et des espaces en lien avec les effets de l'environnement physique sur la mise en confiance du jeune. Plus particulièrement, il serait utile de réfléchir à la pertinence de développer des mécanismes propices à une mise en contact des jeunes ayant des déficiences avec l'espace du camp, de manière progressive et ludique afin que le jeune s'approprie l'espace et le fasse sien.

En somme, la présente étude aura permis d'identifier plusieurs éléments pertinents pour améliorer dès maintenant la situation de l'accompagnement en camp de jour. Elle aura aussi mené à dégager des pistes pertinentes à explorer dans d'autres études pour continuer à contribuer à l'amélioration de l'intégration en camp de jour des enfants ayant des déficiences.

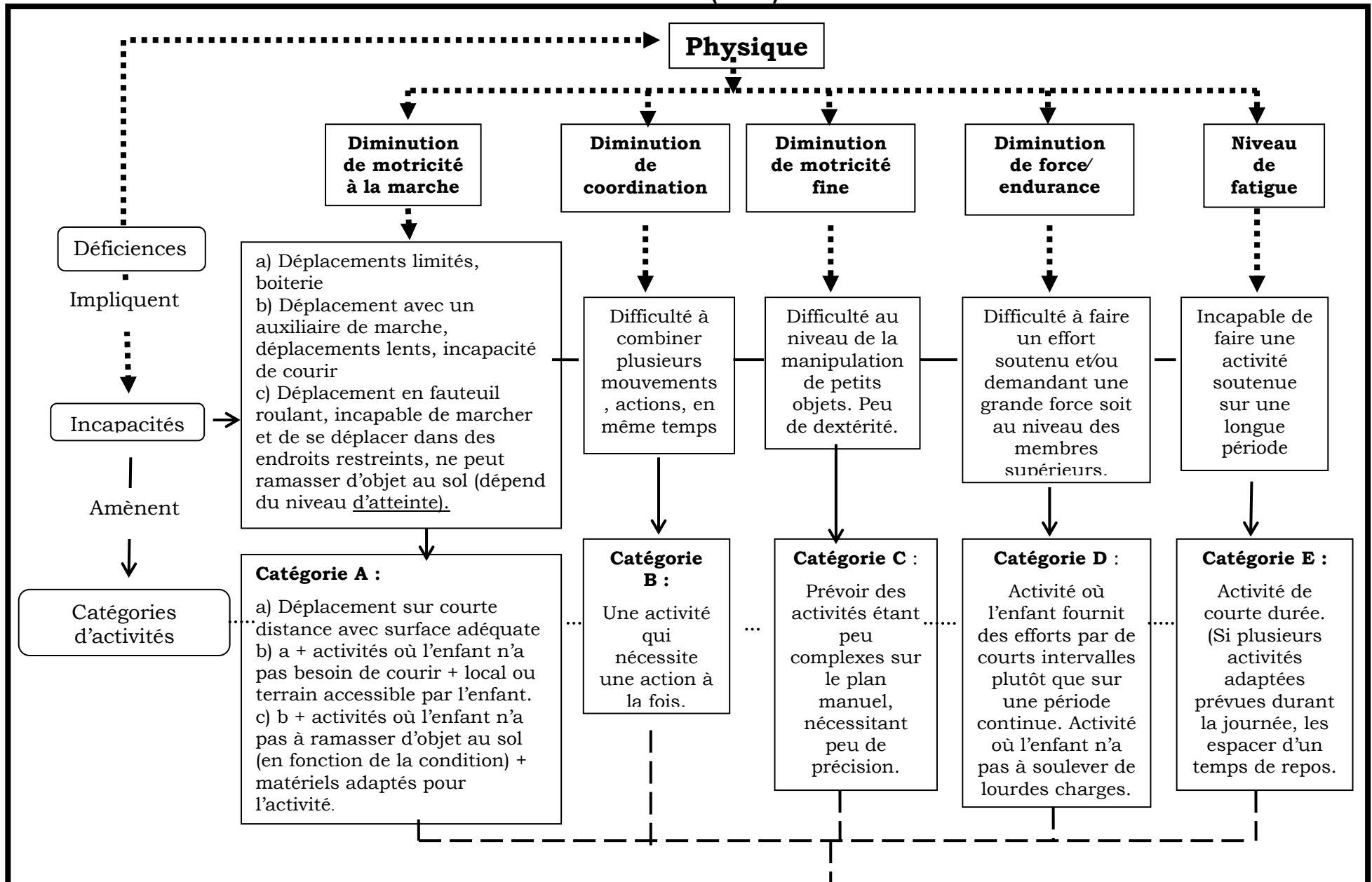
RÉFÉRENCES

- Bandura. A. (2004). *Auto-efficacité : le sentiment d'efficacité personnelle*. Paris : Ouvertures psychologiques.
- Camberlein, D., Camberlein, P., Crinon, J. et Durning, P. (1982). *Enfants handicapés en centres de vacances : vers l'intégration*. Paris : du scarabée.
- Caron, C. (2007). *L'intégration des enfants handicapés dans un terrain de jeu*. Travail remis dans le cadre de la maîtrise en loisir, culture et tourisme. Document inédit. Université du Québec à Trois-Rivières.
- Charlier, M. (2002). *Sauvegarde de l'Enfance, Volume 57, Issue 4, August-September Pages 210-217*
- Conseil québécois du loisir (CQL). (2007) *Guide pour l'accessibilité en loisir*. Montréal.
- Fougeyrollas, P., Cloutier, R, Bergeron, H., Côté, J, & Michel, G. (1998). *Classification québécoise Processus de production du handicap*, Québec, Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)/SCCIDIH, 166p.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). (2009) Site web consulté le 25 juin 2009. http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport/index.asp?page=loisi_accompagnement Persin Capacites
- OPHQ (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées. Adopté par le Conseil des ministres lors de sa séance du 4 juin 2009
- Paillé, P & Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Collin, Paris, 211p.
- Thomas, L. (1999). *Handicapés ou non, ils jouent ensemble*. France : Yves Michel.
- Tremblay, M., Boucher, G. et St-Onge, M. (2004). *Défi-loisir : pour une véritable participation sociale des personnes handicapées ou en perte d'autonomie*. Trois-Rivières, Québec
- Zone Loisir Montérégie (sans date). Schéma du partenariat pour l'intégration d'un jeune avec des déficiences en camp de jour, Saint-Hyacinthe, Québec.

Annexe 1

Exemple de processus d'adaptation tiré de Caron (2007)

Exemple d'élaboration de catégories d'activités en fonction de la déficience
Caron (2007)



Annexe 2

Modèle de partenariat développé par Zone Loisir Montérégie

Le schéma ci-dessous représente les partenaires qui devraient être impliqués, afin de réussir l'intégration au camp de jour d'un enfant handicapé.

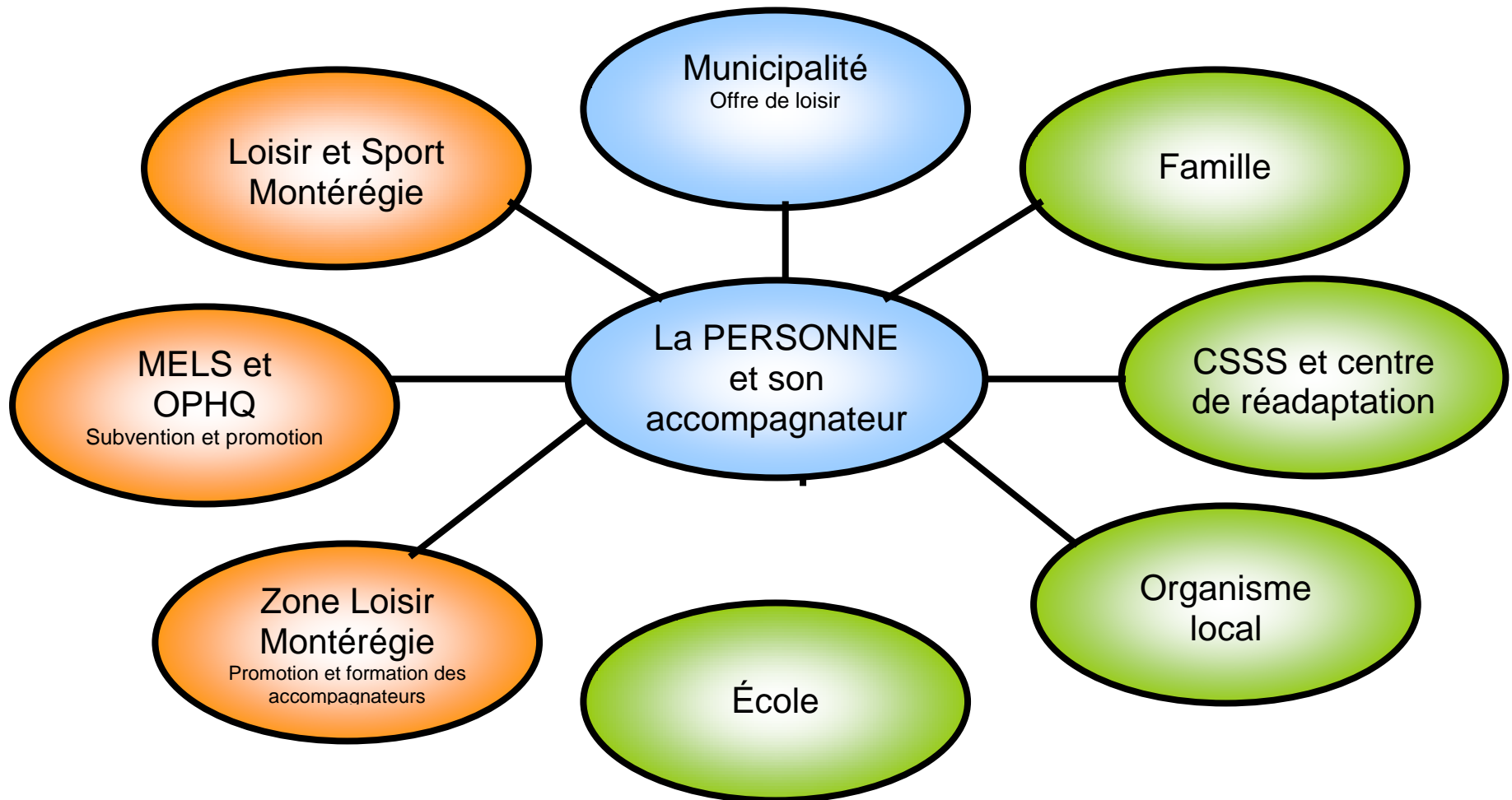
En bleu au centre : La personne (l'enfant handicapé) et son accompagnateur sont le point central des efforts des partenaires. La municipalité et son offre de loisir sont aussi des acteurs principaux.

En vert à droite : La famille devrait être une excellente source d'information pour l'accompagnateur non seulement avant de débiter les activités du camp de jour, afin de faire connaissance avec le jeune accompagné, mais aussi de façon journalière. Le parent est en mesure de signaler à l'accompagnateur si le jeune a passé une mauvaise nuit, s'il est arrivé des événements fâcheux ou joyeux à la maison, qui pourraient expliquer certains comportements.

L'intervenant de l'enfant au CSSS (Centre de santé et de service sociaux) ou au centre de réadaptation est aussi une très bonne source d'information sur l'enfant, ses capacités et ses comportements. En cas de crise, ce sont les spécialistes de ces secteurs qui devraient pouvoir intervenir. Les professionnels du centre de réadaptation ou du CSSS, par leur expertise, devraient soutenir la municipalité quand vient le temps de déterminer la possibilité de jumelage (un accompagnateur pour un, deux ou trois enfants).

La personne responsable de l'organisme local pour personnes handicapées, dont fait parti l'enfant, peut aussi certainement donner des renseignements pratiques en situation de loisir et même pourrait proposer les accompagnateurs qui seraient engagés par la municipalité. Parfois aussi, l'enfant a un accompagnateur pour assurer son bon fonctionnement durant la période scolaire. Cet accompagnateur peut aussi donner de l'information qui aidera l'accompagnateur estival à mieux jouer son rôle.

En orangé à gauche : Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport contribue à l'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour, en proposant un programme de financement qui vise à aider quelque peu à payer le salaire des accompagnateurs, en collaboration avec Loisir et Sport Montérégie, qui gère le budget, et Zone Loisir Montérégie, qui analyse les demandes et fait ses recommandations pour la distribution du budget disponible pour la région. Zone Loisir Montérégie travaille aussi à la promotion du loisir des personnes handicapées dans divers milieux et sert souvent de lien entre la municipalité, les parents et l'organisme local pour personnes handicapées. De plus, Zone Loisir Montérégie offre une formation d'initiation à l'accompagnement des personnes handicapées. En 2009, 136 personnes ont été formées en Montérégie, provenant de 20 municipalités et 14 organismes. L'Office des personnes handicapées du Québec travaille à la promotion des droits des personnes handicapées, notamment par la politique d'ensemble *À part entière...*, par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et par le soutien aux municipalités dans l'élaboration des plans d'action municipaux à l'égard des personnes handicapées.



Annexe 3

Questionnaire

ENQUÊTE SUR L'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR ESTIVAL EN MONTÉRÉGIE

Le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Zone Loisir Montérégie se sont associés pour mener une recherche afin de documenter le recrutement et la rétention des accompagnateurs en loisir dans les camps de jour. L'objectif de cette étude est de proposer des pistes de solution pour l'avenir de l'accompagnement en loisir en camps de jour au Québec.

Afin de contribuer à cette étude, veuillez s'il vous plaît remplir ce questionnaire. L'information que vous fournirez est très importante. Veuillez également prendre note que vos réponses seront regroupées et traitées de façon confidentielle.

Nous vous remercions de bien vouloir consacrer quelques minutes de votre temps afin de répondre à ce questionnaire. En guise de reconnaissance, nous vous invitons à compléter le coupon de participation ci-joint puis à le glisser dans l'enveloppe TIRAGE jointe au questionnaire. Vous courrez la chance de gagner un des trois bons d'achat de 50 \$ chez un disquaire.

N.B. : Prenez note que le terme accompagnateur en loisir inclus le terme animateur-accompagnateur dans cette étude.



Coupon de participation au tirage pour les bons d'achats

Pour participer au tirage, complétez ce coupon et insérez-le dans l'enveloppe intitulée « TIRAGE » ci-jointe afin de préserver l'anonymat de vos réponses au questionnaire. Le tirage sera fait le 15 février 2010 aux bureaux de Zone Loisir Montérégie.

Nom : _____ Prénom : _____
No de téléphone : _____ Courriel (optionnel) : _____
Adresse : _____

Questionnaire

1. Lors de votre dernière année de travail en camp de jour, qui était votre employeur?

(Cochez une seule case)

- Une municipalité
- Un arrondissement
- Une association locale ou un comité de loisir
- Un centre communautaire de loisir
- Un camp de jour privé
- Autre (*précisez*) : _____

2. Combien d'habitants comptait cette municipalité, cet arrondissement ou ce quartier?

(Répondez en fonction de la réponse que vous avez donnée à la question précédente)

- Moins de 1000 habitants
- De 1000 à 4999 habitants
- De 5000 à 9 999 habitants
- De 10 000 à 24 999 habitants
- De 25 000 à 49 999 habitants
- De 50 000 à 99 999 habitants
- 100 000 habitants et plus

3. Le ou les enfants auprès de qui vous interveniez présentait des déficiences de quel ordre?

(Cochez la ou les réponses appropriées)

- Déficience physique
- Déficience intellectuelle
- Déficience sensorielle
- Trouble du développement (autiste, etc.)
- Problème de santé mentale
- Autre (*précisez*) : _____

4. Est-ce que vous travailliez dans un camp de jour régulier ou un camp de jour spécialisé pour des enfants présentant des déficiences ?

5. Durant combien d'étés consécutifs avez-vous travaillé dans ce camp de jour comme accompagnateur? (Le dernier camp de jour pour lequel vous avez travaillé)

6. Quel âge aviez-vous lorsque vous avez travaillé pour la première fois comme accompagnateur dans un camp de jour? _____

7. Lors de la dernière année, quel était votre salaire à titre d'accompagnateur en camp de jour? Inscrivez votre salaire horaire : _____ \$

8. À votre connaissance, quel était le salaire des animateurs dans le camp de jour où vous interveniez? _____ \$

8. Lors de la dernière année, pour combien d'heures de travail par semaine étiez-vous rémunéré à titre d'accompagnateur en camp de jour? _____ heures

9. Advenant le cas où l'enfant que vous accompagniez était absent pour une journée, étiez-vous rémunéré quand même?

Oui Non Pour une partie des heures seulement

Si vous étiez rémunérés que faisiez-vous à ce moment ? _____

10. Lors de votre première année de travail à titre d'accompagnateur en camp de jour, avez-vous eu accès à de la formation (obligatoire ou non)?

Oui Non

Si oui, était-elle obligatoire? Oui Non

Étiez-vous rémunéré pour suivre la formation? Oui Non

12. Si oui, quelle formation avez-vous reçue? (lors de cette première année à titre d'accompagnateur)

Utilisez l'échelle ci-dessous pour décrire la durée des formations reçues

Échelle de durée des formations

1	2	3	4	5	6	7	8
5 heures et moins	Entre 6 et 10 heures	Entre 11 et 15 heures	Entre 16 et 20 heures	Entre 21 et 30 heures	Entre 31 et 40 heures	Entre 41 et 50 heures	51 heures et plus

Type de formation	Durée
<input type="checkbox"/> Formation générale en animation	
<input type="checkbox"/> Spécialisée pour un type d'enfants particulier	
<input type="checkbox"/> Spécialisée pour certaines activités (équitation, jeux, etc.)	
<input type="checkbox"/> Réanimation cardiorespiratoire (RCR)	
<input type="checkbox"/> Formation en accompagnement d'une personne handicapée	
<input type="checkbox"/> Secourisme et premiers soins	
<input type="checkbox"/> Autre (<i>précisez</i>) :	

13. Quel type de préparation aviez-vous spécifiquement en regard de votre rôle d'accompagnateur? (Cochez ce qui s'applique)

- Je n'ai pas reçu d'information
- J'ai appris par moi-même en consultant des personnes de mon entourage, Internet, etc.
- On m'a remis de la documentation à lire
- J'étudie dans un champ connexe au rôle d'accompagnateur (*précisez*) : _____
- Autres (*précisez*) : _____

13. Comment vous sentiez-vous en général dans la réalisation du rôle d'accompagnateur l'été dernier? (Cochez la réponse décrivant le mieux votre situation)

- Je me sentais parfaitement à l'aise dans mon rôle d'accompagnateur
- Je trouvais cela difficile, mais me débrouillait bien en général
- Il m'arrivait parfois de me sentir dépassé par la situation
- J'appréhendais chacune des journées, je ne me sentais pas outillé pour bien remplir mon rôle
- J'ai abandonné avant la fin

14. Quel âge avait le ou les jeunes que vous accompagniez l'été dernier? _____

15. Avez-vous reçu de l'information spécifique sur la situation du jeune que vous avez accompagné au cours de l'été?

- Oui Non

Si oui, quelles formes a pris ces transferts d'information et dans quelle mesure ces moyens d'information vous ont-ils aidés dans votre travail?

(Utilisez l'échelle ci-dessous pour décrire le degré d'utilité)

Échelle d'utilité

1 Peu aidant	2 Passablement aidant	3 Beaucoup aidant	S/O Ne s'applique pas, je n'ai pas eu de telles rencontres
------------------------	---------------------------------	-----------------------------	--

Types d'information	Utilité
<input type="checkbox"/> Rencontre avec un intervenant d'un centre de réadaptation	
<input type="checkbox"/> Rencontre avec un parent	
<input type="checkbox"/> Rencontre avec un intervenant de l'école du jeune	
<input type="checkbox"/> Rencontre avec l'association locale pour personnes handicapées ou autre association spécialisée dans le domaine	
<input type="checkbox"/> On m'a remis un résumé écrit	
<input type="checkbox"/> Autre (<i>précisez</i>) :	

20. À la lumière de votre expérience, quels éléments vous apparaissent les plus difficiles dans le travail d'accompagnateur?

21. Quels sont vos sentiments à l'égard des éléments suivants :

a. Il est simple pour moi de trouver des activités adaptées à un jeune ayant des déficiences?

(Entourez le nombre décrivant le mieux votre situation)

Pas du tout

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

 Tout à fait

b. Il est simple pour moi d'amener un jeune à réaliser les activités du camp de jour d'une façon adaptée à ses déficiences?

(Entourez le nombre décrivant le mieux votre situation)

Pas du tout

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

 Tout à fait

c. Il est simple pour moi, au besoin, de réaliser des activités avec un jeune ayant des déficiences en dehors de la programmation régulière du camp de jour?

(Entourez le nombre décrivant le mieux votre situation)

Pas du tout

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

 Tout à fait

d. Il est simple pour moi d'entrer en relation avec un jeune ayant des déficiences?

(Entourez le nombre décrivant le mieux votre situation)

Pas du tout

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

 Tout à fait

e. Il est simple pour moi d'amener les autres jeunes à intégrer un jeune ayant des déficiences dans leur groupe?

(Entourez le nombre décrivant le mieux votre situation)

Pas du tout

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

 Tout à fait

f. Il est facile d'amener les autres animateurs d'un camp de jour à interagir avec un jeune ayant des déficiences.

(Entourez le nombre décrivant le mieux votre situation)

Pas du tout

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Tout à fait

g. J'aurais besoin d'avoir plus d'information sur les divers types de déficiences

(Entourez le nombre décrivant le mieux votre situation)

Pas du tout

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Tout à fait

g. J'aurais besoin d'avoir plus d'information sur le matériel adapté disponible

(Entourez le nombre décrivant le mieux votre situation)

Pas du tout

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Tout à fait

h. J'aurais besoin d'avoir plus d'information sur la notion d'adaptation des activités

(Entourez le nombre décrivant le mieux votre situation)

Pas du tout

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Tout à fait

22. Voici des énoncés concernant les motivations des accompagnateurs envers leur emploi. Indiquez jusqu'à quel point chaque énoncé s'applique à vous.

Ce qui vous motive ou vous motivait en tant qu'accompagnateur en loisir dans un camp de jour :

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
	1	2	3	4
Le salaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'expérience pour l'avenir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le travail auprès des enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'esprit d'équipe entre les animateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obtenir une promotion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obtenir un emploi pendant toute l'année avec l'organisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avoir du plaisir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acquérir de l'expérience avec des clientèles ayant des déficiences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vivre une expérience humaine enrichissante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre <i>(précisez)</i> :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

23. Quel était votre rôle au sein de l'équipe du camp de jour?

(Cochez la réponse décrivant le mieux votre situation)

- J'agissais strictement comme accompagnateur et ne faisais pas partie de l'équipe
- J'étais informé des activités de la journée le matin même et pouvait faire des suggestions
- Je participais activement au choix et à la préparation des activités au jour le jour
- Je participais aux rencontres de planification de l'équipe
- Je faisais partie intégrante de l'équipe dès l'élaboration de la programmation générale

24. Diriez-vous que la question de l'intégration des enfants ayant des déficiences :

(Cochez la réponse décrivant le mieux la situation dans le camp de jour où vous travailliez)

- Reposait strictement sur les épaules des accompagnateurs
- Était partagée par certains membres de l'équipe du camp de jour
- Était partagée par l'ensemble de l'équipe du camp de jour
- Était partagée par la direction du service des loisirs de la municipalité

25. Lorsqu'on intervient comme accompagnateur, dans quelle mesure les éléments suivants sont-ils importants?

Classez les items suivants par ordre d'importance allant de 1 à 5, le chiffre 1 désignant le plus important.

	L'accompagnateur doit s'assurer de la sécurité du jeune ayant des déficiences
	Le jeune ayant des déficiences doit s'amuser, avoir du plaisir à être au camp de jour
	Le jeune doit participer le plus activement possible aux mêmes activités que les autres enfants
	Il est important d'aider le jeune ayant des déficiences à s'améliorer, à mieux fonctionner
	Le jeune ayant des déficiences doit interagir avec les autres enfants du camp

25. Voici des commentaires entendus au sujet des accompagnateurs.

Indiquez jusqu'à quel point ces commentaires correspondent à votre réalité.

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
	1	2	3	4
• La qualité de l'équipe incite les accompagnateurs à revenir d'un été à l'autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• On demande des tâches irréalistes aux accompagnateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Il y a, chez les accompagnateurs, des motivations plus importantes que le salaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• L'autonomie des accompagnateurs est valorisée par l'équipe de direction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• La communication entre les animateurs et les accompagnateurs est bonne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• La communication entre la direction et les accompagnateurs est bonne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• La discipline des enfants est de plus en plus difficile à appliquer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• La formation des accompagnateurs est adaptée à la réalité des camps de jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les accompagnateurs expriment le désir de revenir d'une année à l'autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• La tâche des accompagnateurs est trop exigeante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les accompagnateurs manquent de marge de manœuvre dans l'exécution de leurs tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les accompagnateurs sont démunis par rapport aux enfants présentant des troubles de comportement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les accompagnateurs ont un sentiment d'appartenance au camp de jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les accompagnateurs pensent que leurs tâches les préparent pour l'avenir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les accompagnateurs se sentent ignorés par la direction des camps de jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• L'équipe des camps de jour s'implique aussi envers les jeunes bénéficiant de la présence d'un accompagnateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les conditions de travail en camp de jour ont atteint un niveau acceptable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les possibilités d'avancement sont grandes pour un accompagnateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Le salaire des accompagnateurs est concurrentiel avec les autres emplois dans le milieu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les accompagnateurs se sentent appuyés dans l'intégration des jeunes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Des mesures sont prises pour soutenir les accompagnateurs en difficulté auprès des enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Faute d'un emploi d'animateur, on choisit de travailler comme accompagnateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les animateurs des camps de jour connaissent le rôle des accompagnateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

27. Données sociodémographiques

Sexe : Féminin

Masculin

Scolarité : Secondaire

Collégial général

Collégial professionnel Domaine : _____

Université Domaine : _____

Autre (précisez) : _____

Âge : _____

Nombre d'années d'expérience en camp de jour : _____

Nombre d'années d'expérience comme accompagnateur : _____

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Hélène Carbonneau, Professeure, Département d'Études en loisir, culture et tourisme

Sylvie Miaux, Professeure, Département d'Études en loisir, culture et tourisme

Jocelyn Morier, Directeur programme de Techniques d'intervention loisir, Cégep du Vieux-Montréal
Professeur associé, Département d'Études en loisir, culture et tourisme